



GUIDE DE DEMANDE DE SUBVENTION

LES ENERGIES DURABLES
AU SERVICE DE L'HOMME

www.synergierenouvelable.org

AVANT PROPOS

En 2021, 675 millions de personnes n'avaient toujours pas accès à l'électricité. Parmi eux, 567 millions de personnes vivaient en Afrique subsaharienne, soit plus de 80 % de la population mondiale sans accès ⁽¹⁾.

Synergie Renouvelable, fonds de dotation caritatif de la filière européenne des énergies renouvelables, centralise des fonds mais aussi les compétences des entreprises du secteur, pour accompagner financièrement et techniquement des ONG sélectionnées, porteuses de projets humanitaires d'accès à l'énergie partout dans le monde.

Ce guide, à destination des ONG, présente les critères et éléments essentiels considérés par Synergie Renouvelable dans son processus de sélection des projets. Le fonds organise deux Comités de Sélection par an et s'inscrit dans une relation de partenariat forte du fait de son expertise technique autour des EnR et de sa volonté de co-construction avec les différentes parties prenantes.

**CONTRIBUER A UN MONDE MEILLEUR
POUR LES HOMMES ET LEUR PLANETE :
UNE AMBITION FORTE
POUR UNE FILIERE D'AVENIR**

(1) Source : The energy progress report tracking sdg7 2023 - IRENA - Suivi de l'ODD7 : Rapport sur les progrès énergétiques 2023 (irena.org)

NOS CRITERES D'ELIGIBILITE DES PROJETS

En soumettant un projet, vous vous engagez à :

- ✳ Être une structure européenne à but non lucratif (association, fondation ou autre). *Pour les structures européennes non françaises, voir les dispositions spécifiques à la page suivante.*
- ✳ Être en possession d'un rescrit fiscal.
- ✳ Soumettre un projet d'aide et de solidarité à caractère humanitaire qui s'adresse à des personnes en situation de précarité.
- ✳ Être en conformité avec l'objet du fonds de dotation (santé, éducation, développement économique, environnement).
- ✳ Soumettre un projet ayant recours aux énergies renouvelables (EnR).
- ✳ Flécher la subvention sollicitée auprès de Synergie Renouvelable sur la partie EnR du projet avec une part significative sur le matériel/ transport/ maintenance & formation.
- ✳ Être ouvert et réceptif aux recommandations techniques et de suivi de projet de Synergie Renouvelable lors de la phase d'instruction et, le cas échéant, lors de la relation de partenariat et cela dans une démarche de co-construction.
- ✳ Restituer les avancements et résultats du projet par l'envoi de rapports d'activités, intermédiaires et finaux réguliers (témoignages, photos, rapports financiers, détail des activités, atteinte des objectifs, perspectives du projet, ...).

Pour être éligible, le projet doit :

- ✳ Présenter un budget et un chronogramme détaillé sur toute la durée du projet.
- ✳ Avoir obtenu des co-financements suffisants à hauteur d'environ 60% : la réalisation d'un plan de financement lors de la demande de subvention est indispensable afin de distinguer les subventions déjà obtenues, de celles manquantes ou en cours d'obtention. L'engagement financier de Synergie dépend de la capacité du projet à avoir des co-financements suffisants pour garantir la faisabilité du projet.
- ✳ Répondre aux impératifs d'appropriation locale du dit projet : il doit rencontrer l'adhésion et susciter l'implication des bénéficiaires.
- ✳ Avoir un objectif d'autonomie : la pérennité du projet doit être assurée lors du désengagement de l'ONG porteuse du projet (des éléments significatifs devront justifier de cette stratégie).
- ✳ Comporter un volet « suivi » pris en charge par l'ONG (suivi des objectifs, des activités, des résultats, des impacts, ...).
- ✳ Présenter un volet « maintenance » financé et détaillé sur 3 ans au moins.
- ✳ Participer à la réalisation d'au moins trois Objectifs de Développement Durable (ODD).

Une attention particulière sera accordée aux projets pour lesquels :

- ✳ Des activités de sensibilisation à un public varié autour des EnR ou de la problématique du projet sont envisagées.
- ✳ L'association dispose d'une expérience acquise et reconnue dans l'accompagnement des personnes en situation de précarité énergétique et / ou dans la mise en œuvre de projets similaires.
- ✳ Une dimension « recyclage » ou à minima des informations sur ce qu'il est possible de faire à ce sujet dans le pays concerné est intégrée dans le projet
- ✳ Une perspective de répliquabilité du projet est possible dans d'autres zones/pays/régions.
- ✳ Une dimension multi acteurs permettant un ancrage local fort du projet est établie
- ✳ Un travail de capitalisation d'expérience de projets passés est réalisé
- ✳ Une évaluation d'impact environ 2 ans après la fin du projet est prévue

Seront exclus les projets qui :

- ✓ Se déroule dans un pays classé en zone rouge
- ✓ Sont portés par des entreprises ou sociétés à but lucratif
- ✓ Sont déjà achevés au moment de la demande
- ✓ Relèvent d'objectifs individuels
- ✓ Pourraient présenter un risque de conflit d'intérêt
- ✓ Relèvent d'une démarche de collectes privées ou d'une démarche à visée commerciale.

Dispositions spécifiques aux ONG et associations européennes non françaises

- ✓ Les organisations européennes non françaises souhaitant bénéficier d'un financement de Synergie Renouvelable doivent obligatoirement s'inscrire dans le cadre du dispositif **Transnational Giving Europe (TGE)**, réseau européen permettant aux donateurs de soutenir des organisations à but non lucratif dans d'autres pays européens en bénéficiant d'avantages fiscaux dans leur pays de résidence.
- ✓ Les ONG et associations concernées sont invitées à vérifier leur éligibilité et à engager les démarches d'inscription auprès du réseau TGE avant de soumettre leur dossier : www.transnationalgiving.eu
- ✓ ⚠ **Important — frais de gestion TGE :** Le recours au dispositif TGE implique des frais de gestion de **5 % sur les montants transférés**. Ces frais sont à la charge exclusive de l'organisation bénéficiaire et ne sont en aucun cas pris en charge par Synergie Renouvelable. Il conviendra d'en tenir compte dans l'élaboration du budget et du plan de financement soumis avec la demande de subvention.

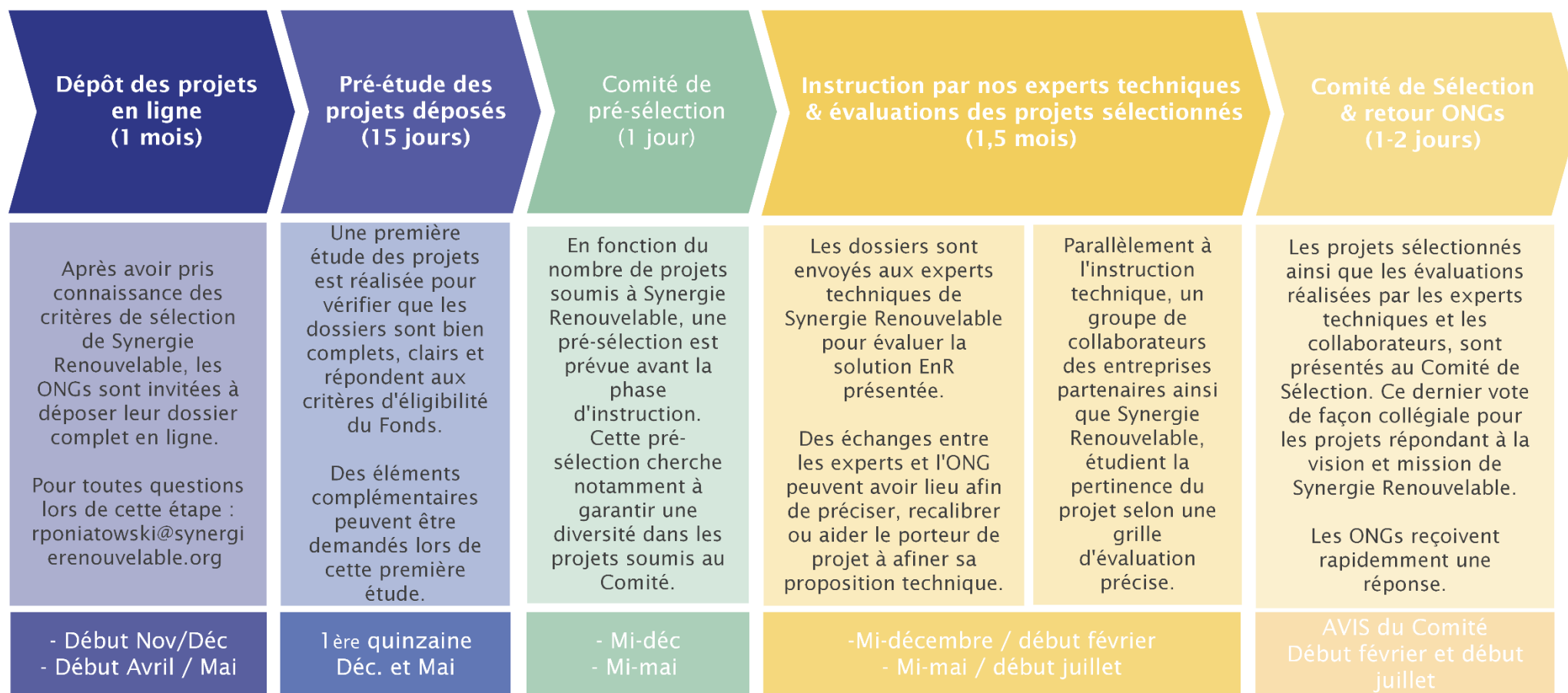
Il est nécessaire de prendre préalablement contact avec Synergie Renouvelable afin de s'assurer que votre projet corresponde bien aux attentes de financement du fonds et de pouvoir mieux vous connaître ainsi que le projet que vous souhaitez soumettre.

CONTACT

Roman Poniowski
Responsable des partenariats ONG
rponiatowski@synergierenouvelable.org

NOTRE PROCESSUS DE SELECTION

2 Comités de Sélection des projets chaque année



LA DEMANDE DE SUBVENTION

Le fonds Synergie Renouvelable n'a aucune contrainte géographique, et soutient aussi bien des projets en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie, en Amérique Latine qu'en Europe.

NOTRE APPROCHE

Notre approche des projets est double, considérant que l'utilisation des EnR constitue le levier de développement durable qui permet d'atteindre l'objectif du projet :

1. Une **approche socio-économique** permettant d'appréhender la pertinence du projet présenté par rapport aux besoins identifiés, la démarche visant à l'autonomie des personnes et l'impact sur les populations concernées.
2. Une **approche technique et environnementale autour des EnR** du fait de notre ancrage au sein de la filière des entreprises EnR. C'est à travers du mécénat de compétence que Synergie Renouvelable est à même d'apporter une expertise et un accompagnement pointu aux ONG en favorisant des solutions décarbonées.

La structure même du dossier de subvention reprend cette double approche et conditionne nos critères et indicateurs de suivi des projets. Ainsi, pour l'ensemble des projets que nous soutenons, nous nous attachons à suivre à minima les indicateurs suivants :

- Nombre de bénéficiaires annuel hommes/femmes/enfants,
- Nombre de personnes formées à l'entretien des installations EnR,
- Puissance produite (en kwh), et éventuellement,
- Les tonnes de CO2 évités.

LES ELEMENTS DE LA DEMANDE

Pour que le dossier soit instruit par Synergie Renouvelable, la demande de subvention doit impérativement contenir l'ensemble des documents annexes obligatoires demandés. Il est souhaitable d'annexer également les documents permettant une compréhension plus approfondie du projet.

NOTRE VISION DU PARTENARIAT

Riche des compétences de notre réseau et de notre expérience en accompagnement de projets de développement autour des EnR, Synergie Renouvelable s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les porteurs de projet, basée sur une relation de confiance mutuelle. C'est pourquoi, nous apprécions notamment d'avoir une prise de contact préalable à tout dépôt de projet avec l'association afin de se connaître mutuellement. Lors de la phase d'instruction du dossier, de nombreux échanges peuvent avoir lieu avec la personne en charge des partenariats et avec nos experts techniques.

NOS CRITERES D'EVALUATION DES PROJETS

EVALUATION SOCIO-ECONOMIQUE DU PROJET

LA PERTINENCE DU PROJET (.../4)

Valeurs & visions de l'ONG, contexte local et historique du projet (étapes constitutives du projet, éléments déclencheurs).

L'IDENTIFICATION DU BESOIN (.../4)

Expression des besoins par les bénéficiaires locaux, objectifs poursuivis, résultats attendus.

LA COHERENCE DU BUDGET (.../4)

Montant global du projet, montant sollicité à Synergie Renouvelable, affectation de la subvention sollicitée auprès de Synergie Renouvelable, financements déjà acquis, cohérence avec les devis

L'ANCRAGE LOCAL (.../4)

Nombre de bénéficiaires, population ciblée, implication des bénéficiaires, implantation sur le terrain de l'ONG française & liens avec les partenaires locaux, impact attendu

LA PERENNITE DU PROJET (.../4)

Volet «suivi» qui sera pris en charge par l'ONG, objectif d'autonomie du projet (développement d'un leadership local, viabilité économique, etc...), projet pilote, possibilité d'être dupliqué

EVALUATION TECHNIQUE DU PROJET

ANALYSE DU BESOIN ENERGETIQUE (.../2)

Identification et description détaillée du besoin, cohérence de l'étude de dimensionnement avec les besoins.

SOLUTION POUR REpondre AU BESOIN ENERGETIQUE (.../5)

Cohérence et efficacité, choix des batteries, durabilité de la solution, provenance des équipements choisis, local technique prévu.

QUALITE DES EQUIPEMENTS (.../3)

Rapport qualité / prix des équipements, matériel est reconnu pour une utilisation off-grid.

INSTALLATION DES EQUIPEMENTS (.../3)

Pertinence de la personne / entreprise en charge de l'installation, expérience.

MAINTENANCE (.../5)

Moyens mis en place pour la maintenance du système, financement de la maintenance et du remplacement des batteries à moyen terme, contrat de maintenance, formation locale à l'entretien des panneaux solaires.

SUPERVISION (.../2)

Système de monitoring, supervision manuelle / automatique, relevé des données pour suivi.

